

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 18 novembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

**Membres présents** : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Philippe HEID, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Luc MEYER, Etienne SARTORIO, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST et Sonia WALTISPERGER.

**Membre(s) excusé(s)** : Liliane HOMBERT et Sylvain WALTISPERGER

**Procuration(s)** : Liliane HOMBERT à François BERINGER  
Sylvain WALTISPERGER à Philippe HEID

**Membre(s) absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Cédric LEPAUL, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

**Etaient invités par ailleurs** : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.  
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00 puis avant d'aborder l'ordre du jour, il invite Mme Marina DECKER, nouvel agent à la communauté de communes depuis le 3 novembre 2014, à se présenter.

### **Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2014
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Désignation des membres des commissions de travail et comités consultatifs
4. Conseil d'administration des collègues Félix Eboué et Théodore Monod : désignation des représentants

5. Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
6. GERPLAN transfrontalier : Validation du document cadre
7. Contrat de territoire de Vie 2014-2020 avec le Conseil Général du Haut-Rhin :
  - 7.1 Appel à projets « Développement local » 2015
  - 7.2 Programmation GERPLAN 2015
8. POLLUTEC 2014 : 26<sup>ème</sup> salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement
9. Ressources humaines
10. Décision modificative N°3/2014 – Budget principal
11. Décision modificative N°1/2014 – Budget annexe Hôtel d'entreprises à Blodelsheim
12. Co-maîtrise d'ouvrage – financement des opérations : prêt communautaire
13. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
  - 13.1 Roggenhouse – Aménagement rue de l'école : Demande de quitus
14. Divers (politique jeunesse)
15. Communications – informations.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014 est approuvé sans observation.

#### **2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes**

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

#### **Gestion des déchets**

Le président a signé les actes suivants :

Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
AMO	Cabinet MERLIN	68100 MULHOUSE	9 248,00 €	11 097,60 €

**Le conseil communautaire prend acte de ces informations légales.**

### 3. Désignation des membres des commissions de travail et comités consultatifs

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de créer des commissions et des comités consultatifs de travail dans le but de préparer les dossiers soumis pour décision au conseil communautaire.

Par délibération du 12 mai 2014, le conseil communautaire a désigné les représentants appelés à y siéger.

Lors du conseil communautaire du 29 septembre 2014, M. Luc MEYER a remplacé M. Florent OTT qui a démissionné de l'ensemble de ses mandats.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les membres des commissions et des comités consultatifs tel que précisé dans les tableaux ci-dessous :

<b><u>Commission : Affaires culturelles, vie associative et jeunesse</u></b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BLODELSHEIM	Liliane HOMBERT	Céline BENSEL
FESSENHEIM	Lilly ANCEL	Marie-Jeanne KIEFFER
HIRTZFELDEN	Agnès MATTER BALP	Valérie BIRGLEN
MUNCHHOUSE	Sandra MAURIOL	René VETTER
ROGGENHOUSE	Cédric LEPAUL	Joseph OURY
RUMERSHEIM LE HAUT	Sylvie MEYER	Sandra DE SOUSA
RUSTENHART	Roxane BERNARD	Jérôme HEGY

<b><u>Commission : Finances</u></b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BLODELSHEIM	Samuel SANTORO	Etienne SARTORIO
FESSENHEIM	Claude BRENDER	Etienne SIGRIST
HIRTZFELDEN	Agnès MATTER BALP	Christophe BITARD
MUNCHHOUSE	Philippe HEID	Sylvain WALTISPERGER
ROGGENHOUSE	Henri MASSON	Cédric LEPAUL
RUMERSHEIM LE HAUT	Thierry SCHELCHER	Luc MEYER
RUSTENHART	Mario HEGY	Frédéric GIUDICI

<b><u>Commission : Mutualisation</u></b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BLODELSHEIM	Dominique VOGT	Etienne SARTORIO
FESSENHEIM	Claude BRENDER	Jean-Louis LIBSIG
HIRTZFELDEN	Agnès MATTER BALP	Maurice PLOSKONKA
MUNCHHOUSE	Philippe HEID	René VETTER
ROGGENHOUSE	Henri MASSON	Cédric LEPAUL
RUMERSHEIM LE HAUT	Thierry SCHELCHER	Luc MEYER
RUSTENHART	Mario HEGY	Jérôme HEGY

<b><u>Comité consultatif : Affaires culturelles, vie associative et jeunesse</u></b>			
<b>Commune</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Membres non élus</b>
BLODELSHEIM	Liliane HOMBERT	Céline BENSEL	Corinne IVERNIZZI
FESSENHEIM	Lilly ANCEL	Marie-Jeanne KIEFFER	—
HIRTZFELDEN	Agnès MATTER BALP	Valérie BIRGLEN	Eric MAILLIOTE
MUNCHHOUSE	Sandra MAURIOL	René VETTER	—
ROGGENHOUSE	Cédric LEPAUL	Joseph OURY	—
RUMERSHEIM LE HAUT	Sylvie MEYER	Sandra DE SOUSA	—
RUSTENHART	Roxane BERNARD	Jérôme HEGY	—

#### **4. Conseil d'administration des collèges Félix Eboué et Théodore Monod : désignation des représentants**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le président explique que selon le code de l'éducation, la communauté de communes dispose de représentants siégeant au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de la manière suivante :

Type EPLE	Représentants de la commune et du groupement de communes
Collège de 600 élèves et +	2 communes ou 1 commune et 1 groupement de communes
Collège de – de 600 élèves	1 commune et 1 groupement de communes sans voix délibérative

Les syndicats des collègues Félix EBOUE de Fessenheim et Théodore MONOD d'Ottmarsheim ont convenu que dans le cadre de leurs dissolutions un délégué de la communauté de communes, siégerait dorénavant au conseil d'administration des collègues.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Collège	Représentants du groupement de communes
Théodore MONOD d'Ottmarsheim	<b>M. Philippe HEID</b>
Félix EBOUE de Fessenheim	<b>Mme Agnès MATTER-BALP</b>

**Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, les personnes précitées pour siéger au conseil d'administration des collègues du secteur.**

#### **5. Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin**

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le contrat enfance-jeunesse 2010-2013 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Il doit être renouvelé pour la période 2014-2017.

L'avenant au contrat ne pouvant être élaboré qu'après liquidation de l'exercice 2013, année de référence, il est proposé qu'il prenne effet, rétroactivement, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- Le contrat ne comprend qu'un volet enfance : petite enfance de 0 à 3 ans et enfants de 3 à 6 ans
- Les communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Fessenheim et Munchouse sont cosignataires pour leur Accueil de Loisir sans Hébergement (ALSH) / Périscolaire ;
- A titre d'information, pour la communauté de communes (multi-accueils et RAM), l'évolution de la participation de la CAF serait la suivante :

Participation 2014	Participation 2015	Participation 2016	Participation 2017
113 198,48 €	121 833,05 €	121 833,05 €	149 463,70 €

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiales du Haut-Rhin.**

## 6. GERPLAN Transfrontalier

### 6.1 GERPLAN Transfrontalier – Validation du document cadre

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Les communautés de communes Essor du Rhin et Porte de France Rhin Sud, ainsi que les communes de Neuenburg, Eschbach, Hartheim, Heitersheim et le Gewerbepark Breisgau côté allemand, se sont engagés, après validation du Conseil Communautaire du 22 novembre 2010, dans une démarche GERPLAN – Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain, initiée par le Conseil Général du Haut-Rhin. Ce GERPLAN est dénommé GERPLAN transfrontalier "Un jardin pour le Rhin / Ein Garten für den Rhein".

Le GERPLAN est un outil d'aménagement intercommunal dont l'objectif vise à préserver et améliorer le cadre de vie et de concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels. Il est fondé sur un diagnostic territorial qui a été mené, en concertation avec les acteurs locaux, durant les années 2011 à 2013 et qui comprend trois volets (Environnemental/Paysager, Hydraulique et Agricole). Les bureaux d'études Climax et ILN, missionnés pour l'élaboration du GERPLAN, ont ensuite réalisé une synthèse des trois études qui a permis, d'une part, d'aboutir à l'identification d'enjeux environnementaux, agricoles et paysagers pour le territoire. Durant cette phase d'étude, le Comité de Pilotage accompagnée des bureaux d'études, ainsi que la concertation mise en place avec la population et les personnes ressources du territoire, ont permis la création d'un programme d'actions (voir tableau ci-joint) dont l'objectif consiste à déterminer les actions pouvant être mises en œuvre visant à :

- Connaître, respecter, valoriser et améliorer l'environnement naturel et la trame verte dans espace agricole et périurbain ;
- Améliorer les liens entre l'agriculture, le territoire et la population ;
- Valoriser les paysages identitaires et le patrimoine rural ;
- Faire vivre le GERPLAN et renforcer les relations transfrontalières.

L'aboutissement de cette phase de diagnostic se concrétise par l'élaboration d'un document cadre présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 29 octobre 2014. Il rassemble l'ensemble des propositions de gestion répondant aux enjeux identifiés et aux objectifs de l'intercommunalité sous forme de fiches types détaillant les actions par espace d'intérêt collectif identifié, illustrées par des cartes et complétées par les outils les plus adaptés, les partenaires techniques et financiers potentiels, etc.

Ce document servira de guide à toutes les futures actions d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale, associative ou privée. Cette validation du document conditionne la mise en œuvre des actions.

Le GERPLAN se finalise par la signature officielle d'un contrat avec l'ensemble des partenaires du projet :

- La communauté de communes Essor du Rhin
- La communauté de communes Porte de France Rhin Sud, structure qui porte le projet GERPLAN,
- La commune de Neuenburg,
- La commune d'Eschbach,
- La commune de Hartheim,
- La commune de Heitersheim,
- Le Gewerbepark Breisgau
- Le Conseil Général du Haut- Rhin, partenaire technique et financier,
- Le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, partenaire technique et financier.

Suite à l'exposé de Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de valider le document cadre intégrant le plan d'actions du GERPLAN.**

**Donne mandat au président pour signer le document cadre avec l'ensemble des partenaires.**

## **6.2 GERPLAN Transfrontalier – Attribution de fonds de concours**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le programme d'action du GERPLAN intercommunautaire ayant été soumis à concertation, il revient de fixer les modalités de financement des projets à mettre en œuvre sur le territoire.

Le taux d'intervention du Conseil général est limité à 40% de la dépense subventionnable HT, pour les opérations d'investissement, et à 50% de la dépense TTC pour les opérations de fonctionnement.

Par ailleurs, la participation financière ne peut excéder celle du maître d'ouvrage.

Compte tenu de ces règles, il est proposé les modalités de financement des projets communaux s'inscrivant dans le GERPLAN :

### **Investissement :**

- Conseil général : 40%
- Commune : 40%
- Communauté de communes : 20%

### **Fonctionnement :**

- Conseil général : 50%
- Commune : 50%

Le versement de la subvention de la communauté de communes serait conditionné à l'accord préalable du Conseil général.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve l'attribution de fonds de concours à hauteur de 20 % des dépenses d'investissement des projets communaux s'inscrivant dans le GERPLAN ;**

**Précise que lesdits fonds de concours ne peuvent intervenir qu'en complément de la subvention attribuée par le Conseil Général du Haut-Rhin pour les projets concernés ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2015.**

## **7. Contrat de territoire de Vie 2014-2020 avec le Département du Haut-Rhin :**

### **7.1 Appel à projets « Développement local » 2015**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

A travers le contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin (2014-2019), le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit son soutien aux actions d'animation et de développement local.

La réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire est soutenue sous réserve d'être nouvelles ou expérimentales pour le territoire et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement de la communauté de communes et avec les enjeux et axes structurants du contrat de Territoire de Vie.

Trois opérations sont prévues au titre de la programmation 2015 :

- Action n°1 : Réalisation d'un support de communication destiné à promouvoir des circuits cyclo touristiques de découverte du territoire (le budget consacré à cette opération est de 1.800 € TTC).
- Action n°2 : Création d'un jeu de piste à proximité de la Maison de la nature et des berges de l'ancien canal du Rhône au Rhin (le budget consacré à cette opération est de 1.300 € TTC)
- Action n°3 : Etude, conception et réalisation d'une façade publicitaire visant à promouvoir l'activité économique sur le bâtiment de la pépinière d'entreprises La Ruche à Fessenheim (le budget consacré à cette opération est de 39.850 € HT).



Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet Développement local du contrat de territoire de vie pour les actions précitées ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2015.**

## **7.2 Programmation GERPLAN 2015**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

A travers le contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin (2014-2019), le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit son soutien au GERPLAN.

La réalisation d'actions est amendée par une aide du Département sous réserve qu'elles soient expérimentales ou d'envergure intercommunale et engagées par la communauté de communes ou soutenues par elle si elle n'en est pas maître d'ouvrage.

Ces actions doivent aussi être en lien avec les documents cadres selon les grands enjeux définis à l'échelle du territoire (pérennisation de l'agriculture dans sa diversité géographique, préservation des milieux naturels et du cadre de vie, protection des ressources en eau).

Trois opérations portées par la communauté de communes sont prévues dans le cadre de la programmation GERPLAN 2015, à savoir :

- Action N°1 : Guide des prescriptions environnementales et paysagères appliquées aux zones d'activités et déclinaison opérationnelle (le budget consacré à cette opération est de 25 000 € TTC) ;
- Action N°2 : Actions de sensibilisation des acteurs et du public à l'environnement et au territoire (le budget consacré à cette opération est de 7 000 € TTC).
- Action N°3 : Achat de 2 brûleurs thermiques dans le cadre de leur mutualisation entre les communes (le budget consacré à cette opération est de 2 600 € TTC).

L'ensemble des projets sous maîtrise d'ouvrage communale a également été recensé et inscrit dans la programmation 2015.

Suite à l'exposé de Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet « GERPLAN » du contrat de territoire de vie pour les actions précitées ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2015.**

## **8. POLLUTEC 2014 : 26<sup>ème</sup> salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Une délégation d'élus et de techniciens se rendra au 26<sup>ème</sup> salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement (POLLUTEC 2015) qui se tiendra cette année à Lyon du 2 au 5 décembre prochains.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les travaux de POLLUTEC dans le cadre de l'évolution actuelle du service gestion des déchets, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (inscription, déplacement aller-retour entre Fessenheim et Lyon, restauration et hébergement) pour M. Frédéric GOETZ, Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi que Mme Rachel MENDELIN, agent communautaire, chargée de la gestion des déchets.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise le déplacement de la délégation du 2 au 5 décembre 2014 à Lyon et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement pour la délégation des deux personnes précitées ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.**

## **9. Ressources humaines**

### **9.1 Attribution de chèques cadeaux**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

M. Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services de la communauté de communes, quitte la salle.

Il est proposé d'attribuer au personnel de la communauté de communes des chèques cadeaux à l'occasion des événements suivants :

<b>Événement</b>	<b>Conditions d'attribution</b>	<b>Montant</b>
Mariage	par agent	150 €
Naissance	par enfant	150 €
Fêtes de fin d'année	par enfant jusqu'à 14 ans inclus	50 €
Départ de la structure	< à 15 ans d'ancienneté dans la structure	150 €
	> à 15 ans d'ancienneté dans la structure	300 €

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide d'attribuer au personnel de la communauté de communes des chèques cadeaux tel que défini dans le tableau ci-dessus ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.**

## **9.2 Renouvellement d'un contrat à durée déterminée**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels, notamment dans le cas suivant :

- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche de cet agent contractuel ;

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par un agent contractuel dont le contrat arrive à terme fin 2014, il est proposé de renouveler le poste et contrat de travail à durée déterminée (CDD), comme suit :

- Gestionnaire patrimoine : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2014 pour une période de six mois, rémunéré par référence à l'indice brut 529 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise le renouvellement d'un poste de gestionnaire du patrimoine aux conditions définies ci-dessus ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment le contrat de travail ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits du Budget Primitif 2015.**

### 9.3 Régime indemnitaire

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

M. Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services de la communauté de communes, quitte la salle.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, fixant les modalités applicables du régime indemnitaire,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 modifié portant création d'une indemnité d'exercice des missions (IEM) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques, dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 fixant le régime indemnitaire des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux,

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 portant création d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) susceptibles d'être allouées à certains personnels territoriaux, dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel,

VU le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 portant création d'une indemnité spécifique de service (ISS) à certains agents relevant de la filière technique dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel,

VU les crédits inscrits au budget primitif,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2010 instituant l'indemnité d'exercice de missions et modifiée par la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2013,

VU la délibération conseil communautaire du 24 juin 2013 relative à la mise en place de la prime de fonctions et de résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Il est proposé de récapituler les décisions prises par le conseil communautaire concernant tous les autres régimes indemnitaires attribués aux agents de la communauté de communes en une seule délibération, selon les modalités ci-après, et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, au profit des agents titulaires et stagiaires et des agents non titulaires de droit public.

**Une indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)** est attribuée au profit des agents selon les modalités suivantes :

Filière administrative :

Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 5<sup>ème</sup> échelon

Rédacteur à partir du 6<sup>ème</sup> échelon

Filière sportive :

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe

Educateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 5<sup>ème</sup> échelon

Educateur des activités physiques et sportives à partir du 6<sup>ème</sup> échelon

Filière animation :

Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 5<sup>ème</sup> échelon

Animateur à partir du 6<sup>ème</sup> échelon

**L'Indemnité Administrative de Technicité (IAT)** est attribuée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires des catégories B et C ci-dessous :

Filière administrative :

Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon

Rédacteur jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Filière technique :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (hors conducteurs de véhicule)

Filière sportive :

Educateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon

Educateur des activités physiques et sportives jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon

Filière animation :

Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon

Animateur jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation

**L'indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)** est attribuée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires des catégories B et C ci-dessous :

Filière administrative :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs territorial

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Filière technique :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (hors conducteurs de véhicule)

Filière sportive :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives

Filière animation :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des animateurs

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation

**L'indemnité Spécifique de Service (ISS)** est attribuée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires des catégories A et B ci-dessous :

Filière technique :

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des ingénieurs

L'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens

**Conditions de versement :**

Les indemnités seront versées mensuellement.

Elles seront proratisées selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement.

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé ;**

**Dit qu'il est applicable aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de droit public ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits du Budget Primitif.**

**10. Décision modificative N°3/2014 – Budget principal**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

**Vu** l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour Munchhouse – Pôle commercial / culturel et sportif (*conseil du 29/10/2014 – Point 4.1*),

**Vu** l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour Roggenhouse – Aménagement de la Rue principale (*conseil du 29/10/2014 – Point 4.2*),

**Vu** la souscription de deux emprunts dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction du groupe scolaire à Rustenhardt (*conseil du 29/10/2014 – Point 4.3*),

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014, ainsi qu'il suit :**

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>668</b> – 66 – Autres charges financières	Ajustement crédits	+ 2 000,00 €	
<b>022</b> – Dépenses imprévues	Ajustement crédits	- 2 000,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>1641</b> – 16 – Emprunts	Ouverture de crédits complémentaires		+ 1 200 000,00 €
<b>276341</b> – 27 – Créances sur collectivités	Ouverture de crédits complémentaires	+ 1 200 000,00 €	
<b>458X44</b> – Munchhouse – Pôle commercial / Culturel et Sportif	Ouverture de crédits	+ 882 000,00 €	+ 882 000,00 €
<b>458X54</b> – Roggenhouse – Aménagement rue principale	Ouverture de crédits	+ 300 000,00 €	+ 300 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 382 000,00 €</b>	<b>2 382 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 382 000,00 €</b>	<b>2 382 000,00 €</b>

### 11. Décision modificative N°1/2014 – Budget annexe Hôtel d'entreprises à Blodelsheim

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

**Vu** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR,

**Vu** l'étude de faisabilité réalisée par KATALYSE à intégrer au budget Hôtel d'entreprises,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014, ainsi qu'il suit :**

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>74718</b> – 74 – Autres participations	Ajustement crédits		- 200 000,00 €
<b>023</b> – Virement vers la section d'investissement	Ajustement crédits	- 200 000,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 200 000,00 €</b>	<b>- 200 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>021</b> – Virement de la section de fonctionnement	Ajustement crédits		- 200 000,00 €
<b>1331</b> – 13 – DETR	Ajustement crédits <i>Subvention DETR 2014</i>		+ 200 000,00 €
<b>2313</b> – 23 – Constructions en cours	Ajustement crédits	- 25 000,00 €	
<b>2031</b> – 20 – Frais d'études	Ouverture de crédits <i>Etude KATALYSE</i>	+ 25 000,00 €	
<b>2313</b> – 041 – Constructions en cours	Ajustement crédits	+ 25 000,00 €	
<b>2031</b> – 041 – Frais d'études	Ajustement crédits		+25 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>+25 000,00 €</b>	<b>+ 25 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>- 175 000,00 €</b>	<b>- 175 000,00 €</b>



## **12. Co-maîtrise d'ouvrage – financement des opérations : prêt communautaire**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Par délibération du 30 mars 2009, le conseil communautaire a décidé que pour toute maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par les communes membres à la communauté de communes, nécessitant un prêt pour le financement de l'opération, ce prêt sera obligatoirement contracté par le mandataire (la communauté de communes). Charge à ce dernier de récupérer les montants des remboursements auprès des communes.

Il est proposé que ce principe s'applique également dans le cas d'une co-maîtrise d'ouvrage.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide que pour tous les travaux réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec des communes membres, en cas de nécessité d'un prêt pour compléter le plan de financement, ce dernier sera obligatoirement contracté par le mandataire (la communauté de communes). Charge à ce dernier de récupérer les montants des remboursements auprès des communes.**

## **13. Maîtrise d'ouvrage déléguée :**

### **13.1 Roggenhouse – Aménagement rue de l'école : Demande de quitus**

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de mise en conformité de l'aménagement rue de l'école à Roggenhouse.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

<b>Recettes (Art. 458253)</b>	<b>Dépenses (Art. 458153)</b>
180.531,00 €	180. 531,00 €
<b>Commentaire :</b> La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 180. 531,00 €	

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Arrête les comptes tels que présentés ;**

**Demande quitus à la commune de Roggenhouse.**

#### **14. Divers (politique jeunesse)**

La séance du conseil communautaire a été précédée par une intervention de M. José MENEDEZ, directeur des Foyers Clubs d'Alsace, qui a dressé le bilan positif de l'expérimentation jeunesse de cet été et présenté un projet de développement plus ambitieux avec la présence permanente d'un animateur professionnel qualifié en animation sur toute l'année 2015.

#### **15. Communications – informations.**

**Réforme territoriale :** M. le Président indique qu'une rencontre des deux bureaux communautaires des EPCI Centre Haut-Rhin et Essor du Rhin est prévue le 4 décembre prochain.

**Gestion des déchets :** M. Frédéric GOETZ, Vice-président, informe que plusieurs pistes sont à l'étude en vue de la préparation des futurs marchés publics pour la gestion des déchets et en corollaire avec l'ouverture d'une nouvelle (et unique) déchèterie (collecte des bacs pucés en C05, collecte des multimatériaux en porte à porte, etc.). L'objectif est d'apporter le maximum de service en maintenant les coûts de la redevance.

**Politique culturelle :** une réorganisation dans ce domaine est proposée. M. Claude BRENDER, Vice-président, indique que la communauté de communes pourrait renforcer les partenariats avec les opérateurs actuels (ECS, Foyers clubs d'Alsace, UP Régio et APALIB) et arrêter le montage d'activités en régie directe. Une remise à plat des aides aux particuliers et associations devrait également intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2014
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Désignation des membres des commissions de travail et comités consultatifs
4. Conseil d'administration des collèges Félix Eboué et Théodore Monod : désignation des représentants
5. Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
6. GERPLAN transfrontalier : Validation du document cadre
7. Contrat de territoire de Vie 2014-2020 avec le Conseil Général du Haut-Rhin :
  - 7.1 Appel à projets « Développement local » 2015
  - 7.2 Programmation GERPLAN 2015
8. POLLUTEC 2014 : 26<sup>ème</sup> salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement
9. Ressources humaines
10. Décision modificative N°3/2014 – Budget principal
11. Décision modificative N°1/2014 – Budget annexe Hôtel d'entreprises à Blodelsheim
12. Co-maîtrise d'ouvrage – financement des opérations : prêt communautaire
13. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
  - 13.1 Roggenhouse – Aménagement rue de l'école : Demande de quitus
14. Divers (politique jeunesse)
15. Communications – informations.

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 <sup>er</sup> Vice-président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 <sup>e</sup> Vice-président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	à M. François BERINGER	François BERINGER :
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 <sup>e</sup> Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	---	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	:
M. Luc MEYER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	---	
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	

<b>Prénom / Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Procuration</b>	<b>Signature</b>
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	---	
M. Sylvain WALTISPERGER	4 <sup>e</sup> Vice-président	A M. Philippe HEID	Philippe HEID :